

LES VEDETTES COTIERES EN ALGERIE ET EN TUNISIE

Dans les années 1955-1956, en Afrique du Nord, la Marine Nationale a besoin, dans le cadre de ses missions de surveillance, de petits bâtiments susceptibles de naviguer au plus près des côtes, d'intercepter et de contrôler les navires situés dans les eaux territoriales françaises et de s'opposer à tout débarquement en armes et hommes destinés au F.L.N.

A cette fin, douze vedettes côtières sont commandées.

Deux sont construites en Allemagne aux chantiers de Lurssen. Il s'agit des VC 1 et VC 2.

Les huit suivantes, VC 3 à VC 10, sont commandées et réalisées par les Constructions Mécaniques de Normandie à Cherbourg.

Les deux dernières, VC 11 et VC 12, sont produites par les chantiers de l'Estérel à Cannes.

Ces vedettes ne présentent guère de différence en ce qui concerne leur armement et leur motorisation, seules coques et aménagements intérieurs des VC 11 et VC 12 changent. Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- Déplacement : 70 tonnes (TW),
- Vitesse : 28 noeuds,
- Dimensions : 31,70 mètres de long, 4,70 mètres de large, 1,70 mètre de tirant d'eau en charge,
- Armement : 2 canons de 20 mm A.A. "Oerlikon",
- Equipage : 15 hommes (deux officiers, trois officiers marins et dix quartier maîtres et marins),
- Distance franchissable : 1 500 miles nautiques à 15 noeuds,
- Motorisation : deux diesels Mercedes-Benz, quatre turbines, douze cylindres en V suralimentés, deux hélices pour une puissance de 2 700 Cv,
- Autonomie : quatre jours de vivres.

Les vedettes sont livrées et armées entre février 1957 et la fin de l'année 1958. Six sont destinées à être rattachées à la base de Bizerte en Tunisie, les six autres à Oran (Mers-el-Kébir).

Les premières (VC 1 et VC 2) sont affectées en Tunisie et sont rejointes par les VC 3, 11 et 12. Elles constituent la 5ème Division de Vedettes Côtières. La VC 10 ne pourra jamais rejoindre le port de Bizerte en raison du blocage de ce port par Bourguiba en 1958. Elle se trouve, en conséquence, affectée à la 4ème Division de Vedettes Côtières constituée à Oran avec les VC 4 à VC 9. Cette division comprendra donc, sept vedettes.

A la réouverture du port de Bizerte, la 5ème Division de Vedettes Côtières, toujours basée à Bizerte, participera à la surveillance des côtes algériennes de Bône jusqu'à une zone située entre Philippeville et la frontière tunisienne.

Les douze vedettes n'ont pas eu d'insignes particuliers. Par contre, un insigne existe pour chacune des divisions.

La 4ème Division de Vedettes Côtières

Son insigne représente une vedette blanche et or vu de trois quarts avant traversant une grille au travers de laquelle on aperçoit le ciel et la mer. En chef de la grille est inscrit "VEDETTES COTIERES".

Fig. 1

Fabrication : Drago Paris en 1959 à 850 exemplaires (source Segalen).

La 5ème Division de Vedettes Côtières

Sur un écu, à fond blanc et mer bleue, silhouette d'une vedette noire de laquelle bondit un chien de chasse noir qui symbolise les missions confiées à ces bâtiments. En chef, l'inscription d'or "VEDETTES COTIERES".

Fig. 2

Fabrication : sans marque.

La Mailaka

Dans un cercle ajouré, sur lequel s'inscrivent les couleurs malgaches (blanc, rouge, vert) et le nom MAILAKA, silhouette d'une vedette d'argent vu de profil et brochant sur un éclair d'émail rouge. Fig. 3

Fabrication : Arthus-Bertrand Paris.

François Ogier de Baulny



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



A N N E X E

Vedette	N° de coque	Date de mise en service	Chantier	Remarques
VC 1	P 751	05.02.1957	LURSSSEN	
VC 2	P 752	20.02.1957	LURSSSEN	
VC 3	P 753	16.07.1957	CMN	
VC 4	P 754	15.08.1957	CMN	Transférée en novembre 1962 au Congo (ex. Reine N'Galifourou), rendue à la France en février 1965, puis transférée au Sénégal en 1966 sous le nom de Sine Saloum.
VC 5	P 755		CMN	Transférée au Sénégal en janvier 1963, devient Casamence.
VC 6	P 756		CMN	Prêtée à la République Camerounaise en mars 1964, devient Vigilant.
VC 7	P 757	10.12.1957	CMN	
VC 8	P 758	21.01.1958	CMN	Transférée à Madagascar en 1963 (Mailaka), rendue en 1967 (Fig. 3)
VC 9	P 759	25.02.1958	CMN	Prêtée à la Côte d'Ivoire en avril 1963, devient Persévérante.
VC 10	P 760		CMN	
VC11	P 761	25.05.1957	Estérel	Transférée à la Marine tunisienne en 1960, devient Istiqlal.
VC 12	P 762	13.08.1957	Estérel	Transférée à la Marine marocaine en 1960, devient El Sabiq.